



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

# COMMENT REDUIRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES EN EHPAD - LES AIDES FINANCIÈRES DE L'ASSURANCE MALADIE/ RISQUES PROFESSIONNELS

*Prendre soin de soi pour  
prendre soin des autres*



27 mars 2025  
AGE3

**Patricia Pietrancosta**  
Contrôleur de sécurité

**Julien Le Pajollec**  
Contrôleur de sécurité

**Stéphane Da Silva**  
Ingénieur Conseil

CLASSIFICATION

# LA CRAMIF : Qui et Comment ?

# UNE BRANCHE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

## RECOUVREMENT

Urssaf

SÉCURITÉ SOCIALE



## DÉPENSES

Autonomie

Maladie

Vieillesse

Famille

AT-MP

*La branche AT-MP gère le système légal d'assurance des dommages corporels liés au travail :*

- accidents du travail
- accidents de trajet
- maladies professionnelles

# LA BRANCHE AT/MP DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



**Tarifier les entreprises**

**Indemniser les victimes**

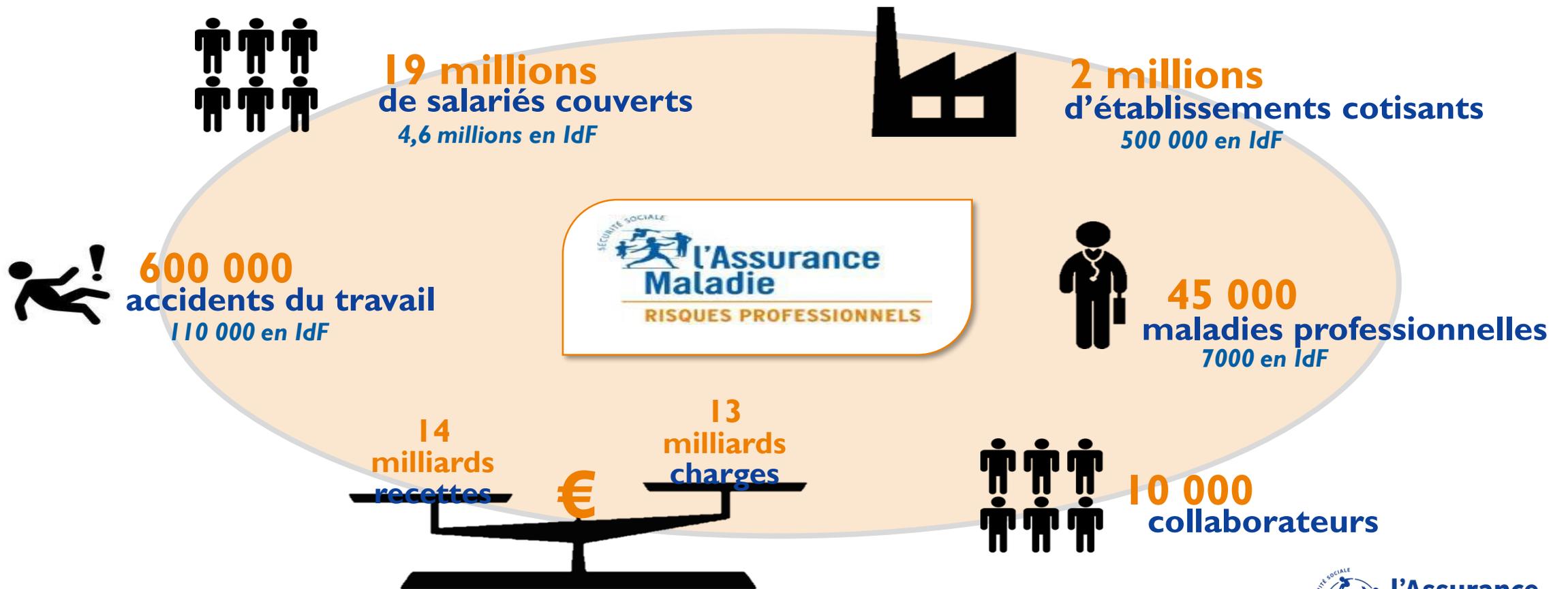


**Prévenir les risques professionnels**

- Moyens humains
- Moyens techniques
- Moyens financiers



# LA BRANCHE AT/MP DE LA SÉCURITÉ SOCIALE EN QUELQUES CHIFFRES



# LES MOYENS POUR AGIR EN PREVENTION

1

## MOYENS HUMAINS

- Ingénieurs Conseils
- Contrôleurs de Sécurité
- Assistants Techniques



2

## MOYENS RÉGLEMENTAIRES

- Droit de visite
- Mesures justifiées de prévention
- Enquêtes conditions HS
- Recommandations



3

## MOYENS TECHNIQUES

- Laboratoires de chimie / bio
- Centre de mesures physiques
- Service documentation
- Formation

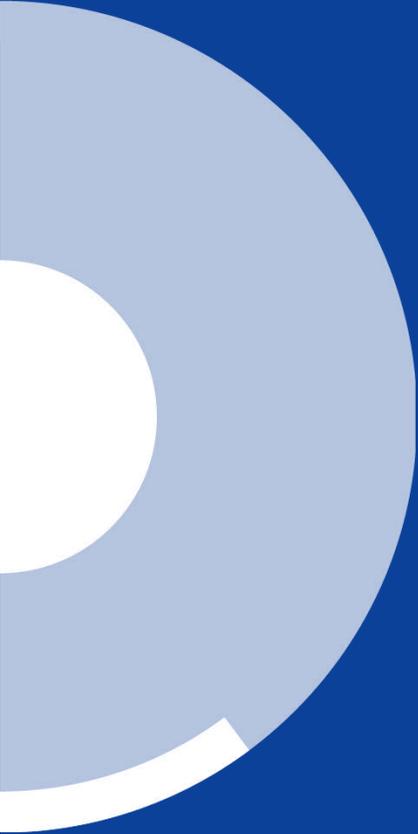


4

## MOYENS FINANCIERS

- Majoration taux de cotisation
- Minoration taux de cotisation
- Aides financières





# 01

## QUELQUES INDICATEURS

CLASSIFICATION

# Sinistralité du secteur SMS

## Indice de fréquence

Nombre d'accidents avec arrêt  
pour 1000 salariés  
*IF moyen = 33,5*



**Clinique et  
hôpitaux**

**32**



**EHPAD**

**100**



**Aide à  
domicile**

**107**



**Handicap**

**63**

## Taux de gravité

Nombre de jours d'arrêt par  
millions d'heure travaillées  
*TG moyen = 1,5*

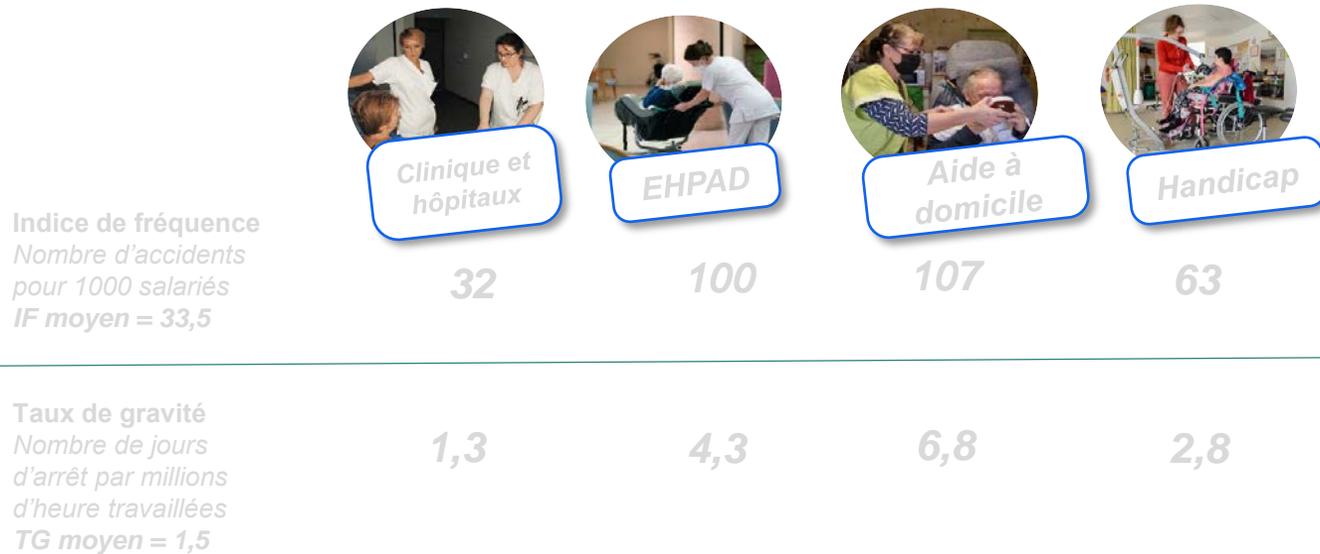
**1,3**

**4,3**

**6,8**

**2,8**

# Sinistralité du secteur SMS



**1 AT SUR 6  
SECTEUR  
SMS**

→ Des activités pointées par nos programmes nationaux



NB: 9500 ETP pour le secteur EHPAD // PLFSS 2023 prévoyait création de 3000 postes

# ENJEUX DU SECTEUR

## 1 RESSOURCES HUMAINES

Fidéliser le personnel  
Réduire l'absentéisme  
Prévenir la désinsertion professionnelle  
Rendre attractif les métiers

2

## PRESTATIONS AUPRÈS DU PUBLIC VISE

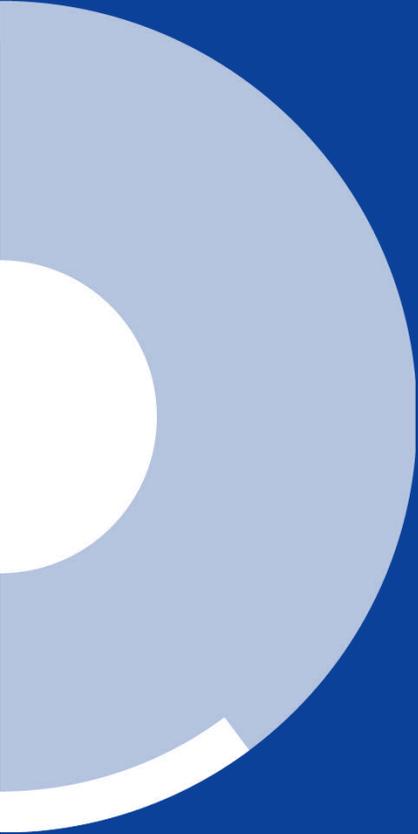
Garantir la qualité du soin,  
de prestation

3

## ÉVOLUTIONS DU MÉTIER

Professionaliser  
Redonner du sens au soin

LA PREVENTION DES RISQUES  
PROFESSIONNELS EST UN LEVIER IMPORTANT



02

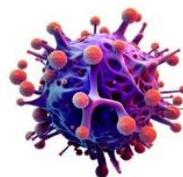
# PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN EHPAD

CLASSIFICATION

# Les principaux risques professionnels en EHPAD



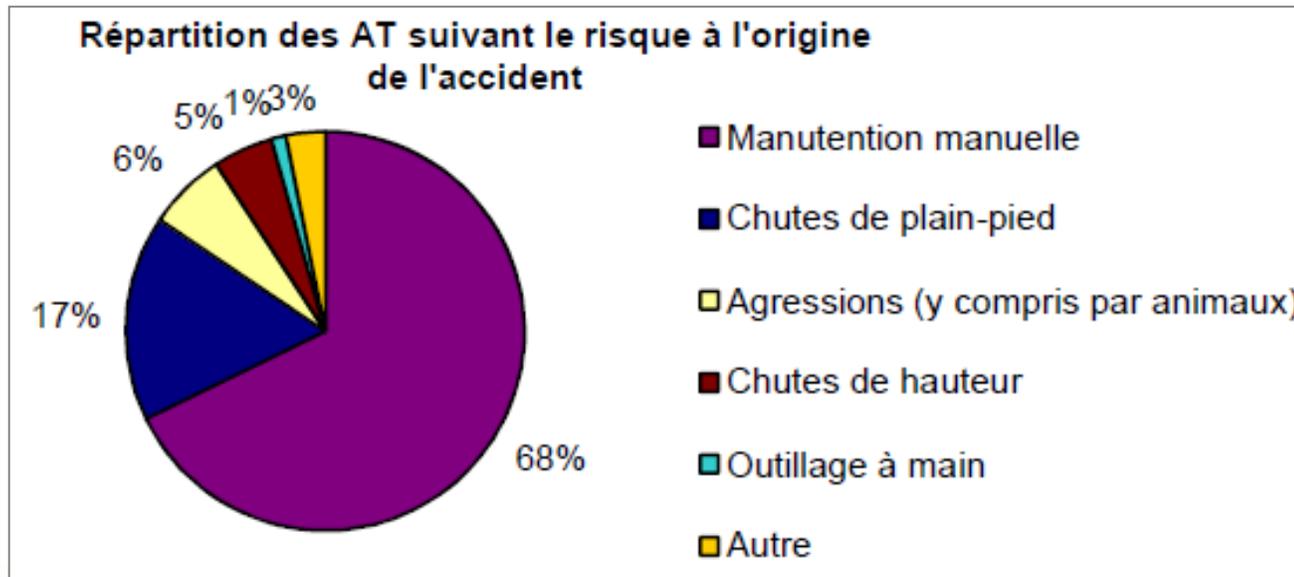
Les chutes



Le risque infectieux



Les violences



Les RPS



Les manutentions manuelles



Le bruit

# Engagement et une volonté politique forte

## ENGAGEMENT ET IMPLICATION :

- De tous les salariés
- Des instances (CSE/CSSCT, CVS)



La démarche est guidée par :

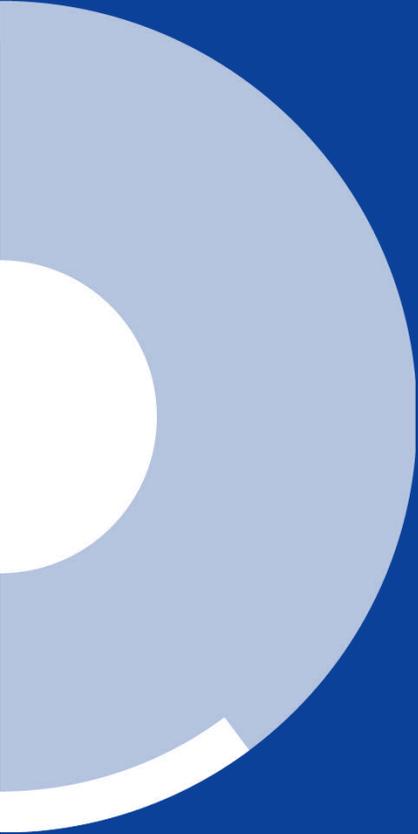
- les 9 principes généraux de prévention
- des valeurs essentielles
- des bonnes pratiques de prévention



# ORGANISATION DE LA PREVENTION

- Structurer la prévention au sein de l'EHPAD (qui fait quoi ? Les missions ? )
- Les étapes clés de la prévention des risques



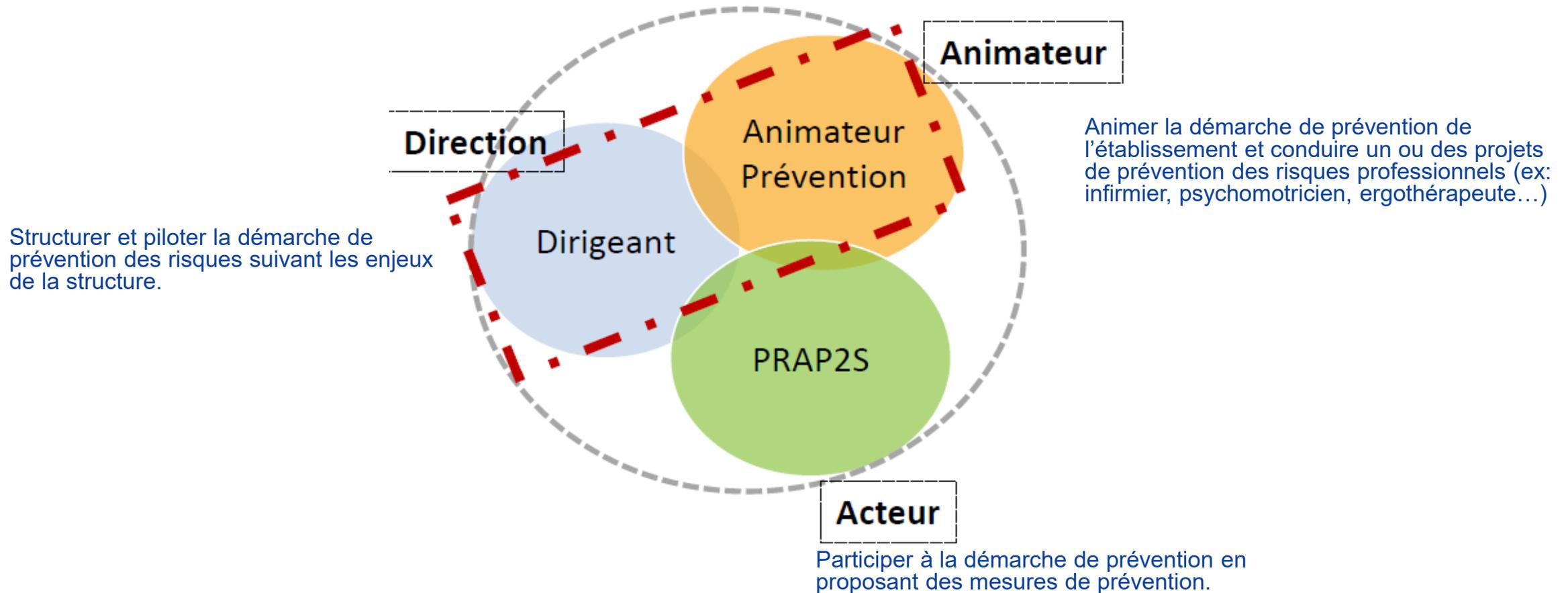


# POINTS CLES POUR DEPLOYER UNE DEMARCHE DE PREVENTION DANS UN EPHAD

CLASSIFICATION

# 1- DEVELOPPER LES COMPETENCES

## FORMATION SPECIFIQUE SMS



Cf. ORGANISMES DE FORMATION HABILITES PAR L'INRS

# FORMATIONS CRAMIF

- **Formations générales à la prévention des risques professionnels**  
Analyse d'une situation de travail, Analyse d'un accident du travail...
- **Formations spécifiques sur certains risques**  
TMS, RPS....
- **Formations dédiées au secteur :**
  - via des organismes habilités (PRAP-2S, AP-ASD...)

→ Catalogue de formations disponible sur [www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

# FORMER TOUS LES SALARIES DES EHPAD

## PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (*Plan de formation annuel*)

- Formation acteurs PRAP2S (ALM)
- Formations aux aides techniques
- Formations SST
- Formation incendie
- Formation RPS



# 2-ACCUEIL DES NOUVEAUX ENTRANTS

## L'INTÉGRATION : DES ÉTAPES CLÉS !

	Dates	Personnes rencontrées	Décisions, commentaires
Accueil par la Direction de l'entreprise			
Présentation de l'entreprise, des règles de fonctionnement			
Présentation du tuteur référent			
Présentation aux salariés de l'entreprise			
Visite des locaux, explication du plan de circulation interne			
Présentation commentée du livret d'accueil sécurité santé			
Besoin de formation au poste de travail			
Tournées en binôme			
Entretiens de suivi			
Entretien de fin d'intégration			
Signature par le salarié de la fiche dotation EPI/Aides techniques			
Validation des acquis Santé et Sécurité au travail (quiz, chasse aux risques, etc.)			
Entretien de fin de période d'essai			

CARIF Aquitaine - Prev 346-2 - septembre 2019



# 3- ANALYSER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## FORMATION A L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Caisse Régionale d'Assurance M x +  
formation-prev.fr/cramif

Application - Base... Outils AIDES FINANCIERES Institution PRP DECHETS

**l'Assurance Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale Île-de-France

### FORMATION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France vous propose des formations pour améliorer la prévention dans votre entreprise. Découvrez les thèmes ci-dessous :

- Démarches, méthodes et outils de prévention
  - Évaluation des risques professionnels
- Organisation et management de la prévention
  - Organisation de la prévention
  - Mise en oeuvre d'une démarche de prévention
- Secteurs spécifiques
  - Bâtiment et travaux publics
- Risques professionnels spécifiques
  - Troubles musculo-squelettiques (TMS)
  - Risque routier
  - Risques psychosociaux
  - Risques chimiques
  - Risques liés aux atmosphères explosives

#### Démarches, méthodes et outils de prévention

##### Evaluation des risques professionnels

1	A0002 - Obtenir des compétences de base en prévention	2 semaines
2	A0411 - Analyser un accident de travail	2 semaines
3	A0412 - Analyser une situation de travail	2 semaines
4	A0410 - Améliorer son document unique	2 semaines
5	A0004 - Accueil des nouveaux en entreprise - Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur	2 semaines
6	A0501 - Mettre en oeuvre le Compte Professionnel de Prévention - C2P	2 semaines

#### Organisation et management de la prévention

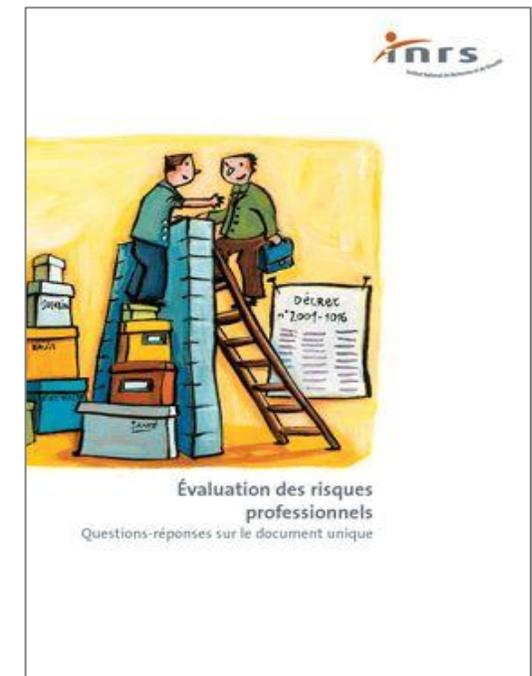
Organisation de la prévention

# 4- EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS

## LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

- Il présente les résultats de l'évaluation des risques dans votre entreprise ;
- Il comprend un inventaire des risques identifiés et les mesures de prévention existantes ou programmées ;
- Il est un outil d'autodiagnostic et de planification

**Le Document Unique est une obligation légale de l'employeur**

The logo for ORA (Observatoire Régional de l'Accident de Travail) features the letters 'ORA' in a bold, blue, sans-serif font. A stylized human figure is integrated into the letter 'O', with its arms raised and legs bent, suggesting movement or a fall.

# 5- TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

## R471 : Prévention des TMS dans les activités d'aide et de soins en établissement

### Evaluer le degré d'autonomie des résidents

- autonomie complète
- dépendance partielle
- dépendance forte
- dépendance totale

### Analyser les situation de travail avec transfert et ou mobilisation

- Caractéristiques physiques, morphologique et psychologique du résidents
- Type de manutention (non pondérale, sub-pondérale ou pondérale)
- Contraintes diverses (spatiales, organisationnelle,...)

### Mettre en place des actions

- Mise à disposition d'aides techniques
- Formation du personnel (PRAP2S, utilisation des aides techniques)

Exemple

	Autonomie complète	Dépendance partielle	Dépendance forte	Dépendance totale
<b>Toilette</b> Faire seul, en entier, habituellement et correctement la toilette du bas.	OUI	NON à au moins un des deux critères	OUI ou NON	NON
<b>Habillage</b> S'habiller seul, totalement et correctement du bas (pantalons, chaussettes, bas, chaussures).	OUI		OUI ou NON	NON
<b>Transferts</b> Se lever (du lit, du car du sol), se couche et s'assoit seul.				
<b>Déplacements</b> Se déplacer seul (éventuellement avec canne, déambulateur ou fauteuil roulant).				

#### **Objectif :**

**Supprimer** toutes les manutentions pondérales

**Réduire** les efforts et **améliorer** les postures lors des manutentions sub-pondérales

**Développer** les manutentions non pondérales par l'ALM

# TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Déployer la démarche ALM : Accompagner La Mobilité



La démarche ALM a pour objectif de prévenir l'exposition au risque de troubles musculosquelettiques (TMS) et aux chutes, liés au portage des patients.

[VIDEO](#)

# TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Supprimer le port de charge dans les manutentions en intégrant les aides techniques dans les actes de soin

## Les films de la série Prévention des TMS centrée sur le soin

VIDÉO DURÉE : 02MIN 48S



### Principes de base

Supprimer le port de charge dans les manutentions en intégrant les aides techniques dans les actes de soin (aider une personne à remonter dans son lit, à se lever de son fauteuil, s'y asseoir, etc.) ...

VIDÉO DURÉE : 06MIN



### Rehaussement au lit - Troubles cognitifs avec capacités motrices conservées

Supprimer le port de charge dans les manutentions en intégrant les aides techniques dans les actes de soin (aider une personne à remonter dans son lit, à se lever de son fauteuil, s'y asseoir, etc.) ...

VIDÉO DURÉE : 05MIN 06S



### Rehaussement au lit - Incapacité motrice des membres inférieurs

Supprimer le port de charge dans les manutentions en intégrant les aides techniques dans les actes de soin (aider une personne à remonter dans son lit, à

VIDÉO DURÉE : 04MIN 54S



### Rehaussement au lit - Incapacité partielle d'un membre supérieur

Supprimer le port de charge dans les manutentions en intégrant les aides techniques dans les actes de soin (aider une personne à remonter dans son lit, à

# TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

=> Déployer une démarche de prévention des TMS, en 4 étapes: TMS Pros



# 6- DISPOSER DES EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Identifier et comprendre les mobilisations réalisées par les équipes et les difficultés rencontrées.

Cartographie de la dépendance et des aides techniques - exemple

EVALUATION DES MANUTENTIONS ET MATERIEL A DISPOSITION																	
Bâtiment /unité / étage :			GIR du résident :			Rédacteur(s) de la fiche :											
Chambre (N°) ou espace commun :			Poids du résident :			Date de l'évaluation :											
Actions réalisées	Manut.		Fréquence	Taux de coopération du résident	Aides techniques mises en œuvre										Taux d'utilisation réelle		
	pondérales	subpondérales			Lève pers. sur rail	Lève pers. roulant	Verticalisateur	Lit à hauteur variable	Guidon, disque de transfert	Planche de transfert, drap de glisse	Dispositif de mise à l'eau	Chaise d'hygiène à hauteur variable	Chariot douche, douche au lit	Autre			
Transferts autour du lit (lit-fauteuil roulant; lit-fauteuil)																	
Repositionnement (au lit / au fauteuil)																	
Réalisation de toilettes (transfert chaise / chariot de douche, baignoire, etc...)																	
Hygiène (élimination) (Mise sur les toilettes, transfert chaise d'hygiène, etc...)																	
Réalisation de soins (Pansements, etc...)																	
Autres (ex : chute, aide au repas)																	

Globalement, sur une échelle de 1 à 10, comment estimez vous la difficulté de mobilisation de ce résident ? (1- Facile ..... 10- Très difficile) :

COMMENTAIRES DU SOIGNANT / PROPOSITIONS D'AMELIORATION



# 7- EVALUER LES RISQUES DE CHUTE

Evaluer le risque de chutes de plain pied et de hauteur dans son établissement

- Sol
- Dénivelé
- Organisation du travail
- Intervention des équipes maintenances (PIRL...)
- Les EPI (Chaussures de sécurité antidérapantes ,,,)



<https://www.inrs.fr/risques/chutes-de-plain-pied/mesures-de-prevention.html>

# 8- EVALUER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Recenser les situations d'exposition aux RPS

RECENSEMENT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES D'EXPOSITION AUX RPS						
Date de l'alerte ou temporalité de l'existence de la situation	Personne ou service impacté	Description de la situation	Impact sur les résidents	Facteur(s) de risque	Mesures de prévention déjà identifiées (voire proposées)	Etat de la situation à ce jour

# 8- EVALUER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

## Evaluer les facteurs de RPS

### Outil Faire le point RPS pour le secteur sanitaire et social

#### Résultats de l'évaluation

Ce tableau vous permet de visualiser vos résultats en trois niveaux (faible, modéré, élevé).

Facteurs de risques psychosociaux	Niveau d'intensité du risque
Intensité et temps de travail	Modéré
Exigences émotionnelles	Modéré
Autonomie	Modéré
Sens du travail	Modéré
Insécurité de la situation de travail	Modéré
Rapports sociaux au travail	Faible
Informations sur la prévention dans la structure	
Impact des RPS sur la structure et les salariés	Elevé
Contexte de prévention dans la structure	Faible

Ces résultats ne préjugent pas des mesures et moyens de prévention pouvant déjà exister dans la structure.

N'oubliez pas d'enregistrer votre évaluation pour ne pas perdre vos données.

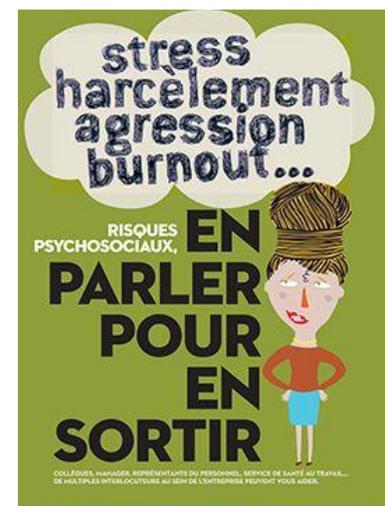
 **Télécharger le tableau de bord Excel**  
pour intégrer votre plan d'actions

 **Enregistrer l'évaluation**

#### Rapport détaillé de l'évaluation

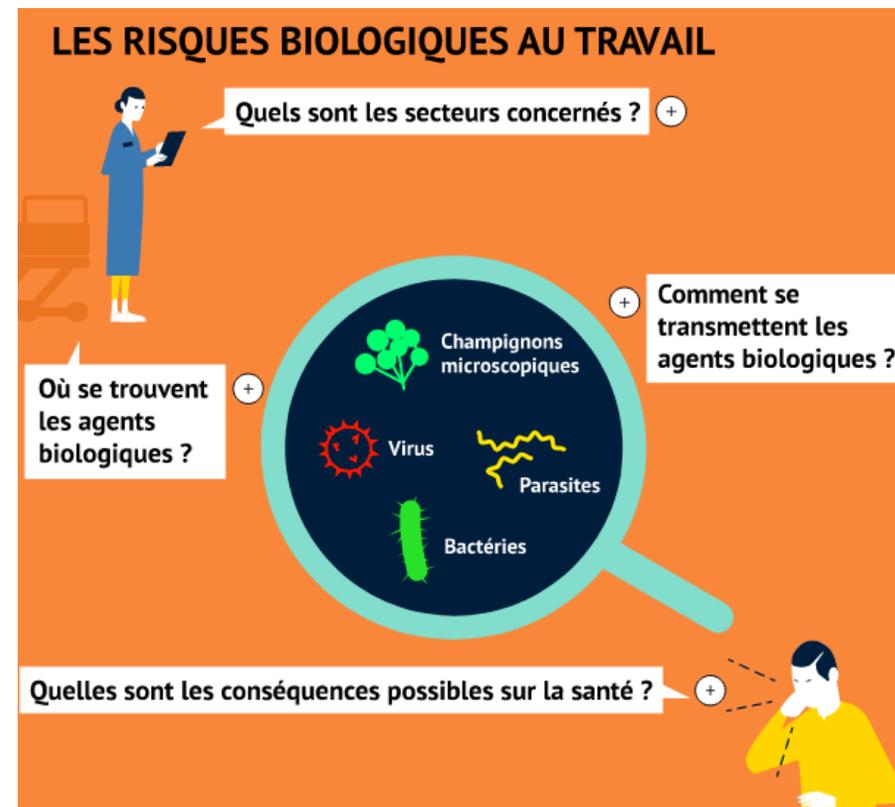
Date d'évaluation :

 **Télécharger le rapport détaillé (PDF)**



# 9- EVALUER LES RISQUES BIOLOGIQUES

- **Identifier les agents infectieux :**
  - Résidents porteurs potentiels d'agents infectieux
  - DASRI
  - Linge souillé...
- ✓ **Procédure AES**
- ✓ **Procédure d'hygiène des mains**



# 10- EVALUER LE RISQUE CHIMIQUE

- Lister les produits chimiques /détergents...
- Analyser les FDS
- Ventiler les locaux dédiés
- Equiper en EPI
- Bionettoyage ...



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles - 11 boulevard des Capucines - 75002 Paris - www.inrs.fr - 01 69 15 55 00 - 01 69 15 55 01

# 11 – Intégrer la prévention à la conception/rénovation

- ED 6099 : Intégration de la prévention des risques lors de la conception et de la rénovation des EHPAD

## Notamment

Rails plafonniers en H dans toutes les chambres



Revêtement antidérapant dans les cabinets de toilette



Suppression des barres de seuil



# 11 – Intégrer la prévention à la conception/rénovation

- ED 6099 : Intégration de la prévention des risques lors de la conception et de la rénovation des EHPAD

## Repères généraux dans la conception des EHPAD .....

- 2.1. Les circulations au sein de l'établissement .....
- 2.2. Les sols .....
- 2.3. Le confort thermique et la ventilation .....
- 2.4. L'éclairage .....
- 2.5. La mobilisation des personnes .....
- 2.6. Les interventions ultérieures sur l'ouvrage .....

## Les repères particuliers à chaque local .....

- 3.1. La chambre et son cabinet de toilette .....
- 3.2. La lingerie-buanderie .....
- 3.3. Le pôle soins .....
- 3.4. La cuisine .....
- 3.5. Les locaux techniques .....
- 3.6. Les locaux sociaux .....
- 3.7. Le pôle administratif .....
- 3.8. Les unités spécialisées .....
- 3.9. La salle de bain commune .....
- 3.10. Les locaux de stockage .....
- 3.11. Les locaux d'hygiène .....
- 3.12. La salle à manger .....

## 12 – Intégrer la prévention dans l'activité des EHPAD

- Dans le CSE (présentation des analyses des accidents du travail et mesures de prévention, maj DU, ...)
- Dans les réunions d'équipe/de service
- Dans les réunions CVS (conditions de travail des aides soignants...)
- Dans les investissements du quotidien (mobilier, matériels....)
- Dans l'intervention des entreprises extérieures

...

# NOMBREUX OUTILS : INRS

<https://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/ehpad.html>



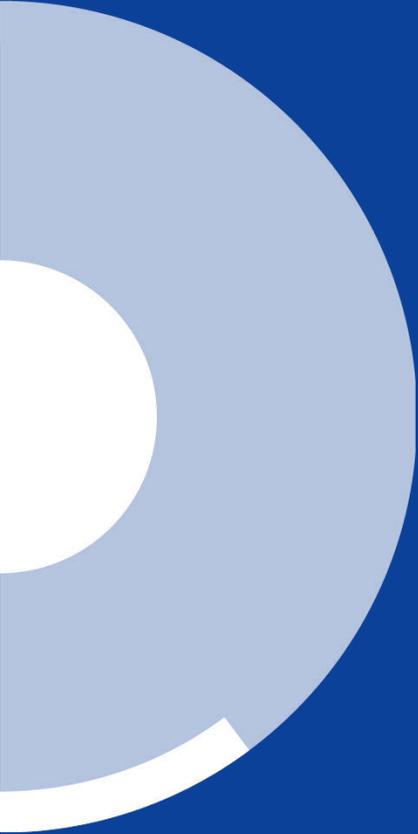


**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

**AIDES FINANCIÈRES : QUELLES  
SONT LES AIDES POUR  
PRÉVENIR ET AGIR EN SANTÉ  
ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ?**



# 04

## SUBVENTIONS PRÉVENTION

# SUBVENTION RPS ACCOMPAGNEMENT

## Quel type d'aide ?

- accompagner la mise en œuvre par un consultant d'une démarche de prévention collective, centrée sur le travail et son organisation.
- Montant
  - 70 % pour les prestations d'accompagnement
  - De 1000 à 25 000 €

## Pour quelles entreprises ?

- Moins de 50 salariés (cible privilégiée E<20)
- Adhérente à un Service de Santé au Travail
- Information des IRP
- Cotisations sociales à jour

**Demande en ligne sur :**



**NET-ENTREPRISES·FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales



# RISQUE ERGONOMIQUE : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ FIPU ( FONDS INVESTISSEMENT DANS LA PREVENTION DE L USURE PROFESSIONNELLE)

L'attribution des aides pour **les entreprises relevant du régime général\*** est encadrée par des conditions d'éligibilité définies dans l'arrêté de 2010 » :

- Etre adhérent à un SPST,
  - Avoir réalisé et mis à jour son DUERP depuis moins d'1 an (sauf pour les entreprises <11 salariés, sauf nécessité),
  - Informer les IRP,
  - Ne pas faire l'objet d'une injonction ou d'une cotisation supplémentaire,
  - Ne pas avoir de contrat de prévention en cours ou au cours de deux années précédant sa demande,
  - Être à jour des cotisations ATMP.
- 
- **Hors fonction publique**

En revanche, elles ne s'appliquent pas aux **travailleurs indépendants ayant souscrit à l'AVAT** qui ont leurs critères d'éligibilité propres :

- Être à jour des cotisations sociales et adhérer à l'AVAT,
- Justifier que l'entreprise n'emploie pas de salariés à la date de la demande.

# POUR LES ENTREPRISES : MODALITÉS DE FINANCEMENT

Objet de financement Subvention correspondante	Taux de prise en charge	Plafonds par nature de financement sur la période 2024-2027
<b>Objet 1</b> : Actions de prévention (Equipements / Formations / Diagnostics)	70%	<b>25 000€</b> L'entreprise pourra faire plusieurs demandes de prise en charge pour atteindre ce plafond
<b>Objet 2</b> : Actions de sensibilisation	70%	<b>25 000€</b> L'entreprise pourra faire plusieurs demandes de prise en charge pour atteindre ce plafond
<b>Objet 3</b> : Aménagements de postes - PDP	70%	<b>25 000€</b> L'entreprise pourra faire plusieurs demandes de prise en charge pour atteindre ce plafond (1 ou plusieurs salariés concernés)
<b>Objet 4</b> : Salaire préventeur		De manière forfaitaire à hauteur de <b>8 235 €</b> 1 demande par entreprise et par période (10 000€ en cas d'accords de branche)
<b>Plafond total</b>		<b>75 000€ pour les entreprises de moins de 200 salariés</b> <b>25 000€ pour les entreprises de plus de 200 salariés</b>

# NOUVELLE OFFRE « **ÉQUIPEMENTS** »

Nouvelle offre subventions « actions de prévention » :  
proposition de contenus

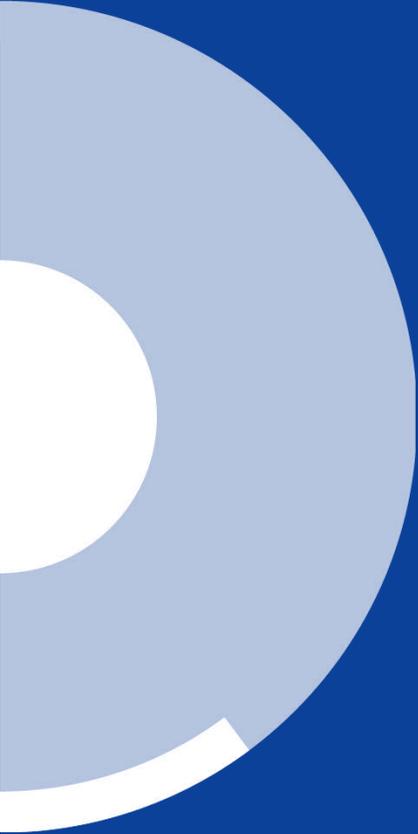
**Équipements génériques** : classement et répartition dans 4 familles

**1- équipements de transfert** : rails – palonniers/portiques/préhenseurs – monte charges

**2- équipements roulants** : transpalettes électriques – tracteurs pousseurs/timons/roues motorisées électriques

**3- plans de travail réglables en hauteur** : tables élévatrices – plateformes à maçonner – recettes à matériaux

**4- autres équipements spécifiques** : filmeuses/housseuses – ponts élévateurs – dispositif de bâchage/débâchage de camion électrique – auto-laveuses



# CONTRAT DE PRÉVENTION

# LES CONTRATS DE PRÉVENTION

## Pour quels établissements ?

- Moins de 200 salariés
- Document Unique à jour
- Cotisations sociales à jour
- Ciblés par une **Convention Nationale d'Objectifs (CNO)**

## La CNO

- est conclue pour 4 ans entre la CNAM / Fédération(s) professionnelle(s)
- définit les codes-risques visés
- fixe les risques et mesures de prévention prioritaires
- définit les taux de participation financiers de la caisse

# COMMENT CONNAÎTRE SON CODE RISQUE ?

RHONE ALPES  
35 RUE MAURICE FLANDIN 69436 LYON CEDEX 03  
Tél. : 04 72 91 96 58  
Service Tarification  
Tél. : 04 72 91 96 37  
Le 02/01/2012

Assurance Maladie  
RISQUES PROFESSIONNELS  
INDIVIDUELS  
A O

NOM AU TITRE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES				LIEU DU RISQUE
022	Section 01	RISQUE 453FB	B CTN	
à rappeler dans tout document déclaratif				
AF	REFERENCES URSSAF			
N	NATURE DES ACTIVITES VISEES SOUS LE NUMERO DE RISQUE CI-DESSUS :			
éléments aérauliques, thermiques, frigorifiques et de climatisation				

CONSERVEZ CETTE NOTIFICATION ET TRANSMETTEZ UNE COPIE A VOTRE COMPTABLE S'IL ETABLI VOS DECLARATIONS SOCIALES

Directeur des Risques Professionnels et de la Santé au Travail  
J. CHAMBERYON

**POSSIBILITES DE RECOURS - FORMES ET DELAIS**  
(article R. 143-21 du Code de la Sécurité Sociale)

**LE RECOURS GRACIEUX**  
Il est formé auprès de votre Caisse dans un délai de 2 MOIS, à compter de la date de réception de la présente notification, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

**LE RECOURS CONTENTIEUX**  
Le recours, établi en TRIPLE exemplaire, doit être fait dans le délai de 2 MOIS après son introduction.

Le recours est établi en TRIPLE exemplaire, doit être fait dans le délai de 2 MOIS après son introduction.

- de la date de dépôt de la présente notification,  
- de la date de réception de la présente notification adressée au Secrétaire de la Cour Nationale de l'Incapacité et de la Tarification de l'Assurance des Accidents du Travail - SECTION Tarification - Les Jurdins de la Source - BP 2017 - 69004 AVENS CEDEX 1.

Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Secrétaire de la Cour Nationale de l'Incapacité et de la Tarification de l'Assurance des Accidents du Travail - SECTION Tarification - Les Jurdins de la Source - BP 2017 - 69004 AVENS CEDEX 1.

Dans le même délai de 2 MOIS, les mémoires justificatifs établis également en TRIPLE exemplaire doivent être adressés à la Cour.

Procédure gratuite, sauf cas prévus à l'article R 144-10 du Code de la Sécurité Sociale, notamment en cas de recours jugé dilatoire ou abusif.

Le document justificatif de calcul de votre taux de cotisation, accident du travail se trouve au dos de la présente notification.

La loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'ordre, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès de notre organisme.

# EXEMPLES DE MESURES FINANCIÉES



Rail en H et moteurs



Formation à la prévention des risques



Outils d'aide à la manutention



Chariot douche motorisé



Diagnostic ergonomique



Chariot motorisé



Draps de glisse



Lit médicalisé



# LES CONTRATS DE PRÉVENTION

## Mise en œuvre d'un contrat de prévention

### 1. Demande écrite de l'entreprise

### 2. Intervention d'un préventeur CARSAT/CRAMIF :

Diagnostic et montage du projet (plan d'action, chiffrage, calendrier,...)

### 3. Signature du contrat

### 4. Réalisation des investissements et versements des avances

→ *Si l'intégralité du programme est réalisée, les avances sont transformées en subvention*

# NOUS CONTACTER

- **Adresse**

CRAMIF - Prévention des Risques Professionnels  
Direction des Services Extérieurs  
17-19 avenue de Flandre  
75954 Paris Cedex 19

- **Contact téléphonique :**

36 79

Service gratuit  
+ prix appel

- **Réservations Subventions Prévention uniquement via le compte AT/MP - NET-ENTREPRISES.FR**

<https://www.net-entreprises.fr/declaration/compte-atmp>

- **Site Cramif :** <https://www.cramif.fr/>

- **Site CNAM :** [www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)

- **Auprès des CARSAT**

[aidesfinancieres.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:aidesfinancieres.cramif@assurance-maladie.fr)

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**  
**QUESTIONS/REponses**